



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 23/09/2023 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE LA VERDIERE

Date	23/09/2023
Lieu	Salle du Conseil Municipal
Présents	Gilles ROGIER, Jean-François CHARRAT, Sandra LIZANO, Nicole THEILLOUT, Gisèle VAUQUOY, Elisabeth FERRIER, Serge FERRIER Jean-Philippe BERSIA, , Frédéric BUISSON, Eric BOURASSEAU, Francine PIEULLE IKHLEF, Danielle ENJARLAN,
Absents	Julien GUERARD, Corinne BEAUDUEN, Stefano BLANC, Muriel GILLET, Gérard MARIGNANE, Denis DUVAL, Francis PAYAN,
Procurations	Francis PAYAN à Jean-François CHARRAT, Muriel GILLET à Nicole THEILLOUT
Quorum	12 en début de séance
Heure d'ouverture de la séance	9h30
Heure de clôture de la séance	
Présidence	Monsieur le Maire Gilles ROGIER
Secrétaire de séance	Pour l'opposition : Pour la majorité : Madame Francine PIEULLE IKHLEF a été élue secrétaire de séance
Public	Oui dans le respect des règles sanitaires en vigueur
<p>Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.</p>	



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 23/09/2023 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

Dossier n°1	Approbation du précédent conseil municipal
Débat	G ROGIER demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil du 06/06/2023 Aucune remarque
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstentions :
Dossier n°2	Autorisation de signature convention DeclaLoc' pour les meublés de tourisme
Débat	<p>G ROGIER explique qu'afin de faciliter la mise en œuvre des procédures permettant aux propriétaires des meublés de tourisme et/ou chambres d'hôtes ou hébergement chez l'habitant de respecter le cadre légal et réglementaire en vigueur, la Communauté de communes Provence Verdon a adhéré au service DECLALOC.FR de la société Nouveaux Territoires.</p> <p>Il permet aux hébergeurs de déclarer en ligne via des formulaires CERFA dématérialisés leurs meublés de tourisme et leurs chambres d'hôtes.</p> <p>Il permet aux hébergeurs, collectivités et plateformes de location de bénéficier d'un téléservice d'enregistrement des locations de courte durée</p> <p>Par la présente convention, la Communauté de communes Provence Verdon met gracieusement une prestation de service à la disposition de ses communes membre pour assurer la mise en œuvre du téléservice d'enregistrement des locations de courte durée, appelé DECLALOC.</p>
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstentions :
Dossier n°3	Autorisation de signature convention archives cdg 83
Débat	<p>G ROGIER explique que les archives sont en désordre suite aux différents déménagements</p> <p>D ENJARLAN explique que le CDG était le moins cher</p> <p>JF CHARRAT demande si un groupe de travail ne peut pas faire ce travail</p> <p>D ENJARLAN, l'archivage est une technicité particulière</p> <p>G ROGIER explique qu'il faut avoir certaines compétences pour savoir quels documents est à détruire ou pas</p> <p>JP BERSIA demande si c'est chauffé pour la conservation</p>
Vote	Pour : 12 Contre : Abstention : JF CHARRAT + F PAYAN



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 23/09/2023 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

Dossier n°4	ACQUISITION DE SPARRE
Débat	<p>G ROGIER explique que le cimetière n'a plus de place Une proposition d'acquérir la parcelle limitrophe a été faite à la famille De Sparre : 0.50€ le m² pour un montant de 2765€ le terrain de 5527m² Une étude sera effectuée par la suite Nous pourrions récupérer des concessions à l'abandon mais ça n'est pas ma volonté de déterrer les morts. La seule condition pour la vente c'est d'avoir la préférence en cas de revente d'un lot ou du terrain</p>
Vote	<p>Pour : unanimité Contre : Abstention :</p>
Dossier n°5	Symielec transfert de compétence commune de gassin
Débat	<p>G ROGIER explique que Par délibération en date du 30/03/2023, la commune de GASSIN a acté les transferts de compétence n°1 « Equipement de réseaux d'éclairage public » et n°8 « Maintenance de l'éclairage public » au profit du SYMIELECVAR. La commune doit donner son avis</p>
Vote	<p>Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :</p>
Dossier n°6	Symielec nouveaux statuts
Débat	<p>G ROGIER explique Le Comité Syndical du SYMIELECVAR a délibéré favorablement Le 05/04/2023 pour approuver les nouveaux statuts du Syndicat, actant la création de la compétence optionnelle n°10 « Développement des Energies Renouvelables », la commune doit donner son avis</p>
Vote	<p>Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :</p>

FINANCES

Dossier n°1	Suppression Régie d'avance centre de santé
Débat	<p>G ROGIER explique que La délibération 52/2021 a créé la régie d'avance et de recette pour le budget centre de santé. A la demande de la trésorerie de Brignoles, les régies d'avance et de recette ne peuvent plus faire l'objet d'une même délibération de création. Une décision du Maire a été prise pour la création d'une nouvelle régie</p>



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 23/09/2023 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	<p>de recette pour le centre de santé</p> <p>Pour le parallélisme des formes il a été demandé de prendre une délibération pour la suppression de la régie d'avance</p>
Vote	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>
Dossier n°2	Convention avec le parc du verdon pour la step de la mourotte
Débat	<p>G ROGIER explique que le parc souhaite nous financer sur les travaux de la station de la mourotte. Participation financière qui représente 50% du restant dû</p> <p>317000€ ht -200 000€ subv reste 117 000€ -50% du parc, on est sur un financement à 130 000€ ttc</p> <p>La commune fait l'avance de la tva puis remboursement</p> <p>Les travaux ont commencé le 19/09</p> <p>La DDTM et la sous préfecture nous suivent</p> <p>Dans la suite nous allons avoir une mise en demeure pour la station du village</p> <p>JP BERSIA quelle est notre capacité financière ? car nous avons déjà fait l'effort financier pour la step de la mourotte</p> <p>G ROGIER explique que la mise en demeure est arrivée le lendemain des élections</p> <p>JP BERSIA réseau d'eau potable inquiétant et fuyard , la step du village a été surdimensionnée, pour 900 eq hab, gros coût, ils ont mentionné que le clarificateur était défectueux, réseaux fuyards c'est du gaspillage</p> <p>G ROGIER explique qu'on a eu un échange avec le SPL qui s'est engagé à répondre pour nous accompagner</p> <p>JP BERSIA rejet de nos demandes d'aides de l'agence de l'eau car par prioritaires,</p> <p>G ROGIER informe qu'un emprunt sera fait</p> <p>D ENJARLAN explique qu'il faut prendre conscience que le territoire a une grosse défaillance</p> <p>JP BERSIA le coût de l'assainissement est plus élevé que la facture d'eau pour les administrés</p> <p>G ROGIER explique qu'en 2026 il y aura un transfert de la compétence à la CCPV</p>
Vote	<p>Pour : unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>
Dossier n°3	Subvention 2023 tennis club
Débat	<p>G ROGIER nouveau club</p>



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 23/09/2023 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	<p>S FERRIER affiliation le 22/09, adhésions déjà faites, activités prometteuses, il y a presque autant d'adhérent que les années passées</p> <p>Subvention 2000€ pour le démarrage, activité naissance, activité noyée parmi d'autres auprès du foyer à l'époque</p> <p>Subvention qui va être compensé par les futures subventions de l'Ans et de la fédération, réfection du tennis : retombée financière</p> <p>Pour l'école de tennis : le professeur a été repris, frais de personnel, sous l'ancien statut il était rémunéré à la vacation, aujourd'hui il aura plus de rémunération car les jours de pluie, option sur la salle pour faire de la technique,</p> <p>Il souhaite le faire le samedi</p> <p>JF CHARRAT pourquoi la commission subvention association n'a pas été réuni</p> <p>G ROGIER c'est une nouvelle association</p> <p>JF CHARRAT c'est pour de l'achat de petits matériels, pour la mise en place il semble étonnant que l'association ait des besoins sur le démarrage</p> <p>S FERRIER explique qu'il a fallu changer les serrures et l'association l'a pris à sa charge</p> <p>E BOURASSEAU est ce que les vacanciers pourront accéder aux terrains</p> <p>G ROGIER oui</p> <p>JP BERSIA explique que la commission subvention avait refusé la prise en charge d'un panneau pour le tennis, la commune avait été prudente</p>
Vote	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>
Dossier n°4	Subvention Club st roch 2022
Débat	<p>G ROGIER explique qu'en 2023 le club st roch n'a pas fait de demande</p> <p>En 2022, la commission avait décidé que la commune ne donnerait pas de subvention mais rembourserai le transport pour l'anniversaire du club</p> <p>Le montant de la facture 2023 concerne le transport pour le Lavandou et non pour Beauduen, nous allons demander la facture de 2022, le montant pour le lavandou est de 710€ il est estimé que le transport pour Beauduen est 450€</p>
Vote	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>
Dossier n°5	DM budget commune
Débat	<p>G ROGIER explique que le chapitre 011 a été budgétisé à 340 000€ qui est atteint, volonté de mettre des seuils d'alerte, sachant que l'année dernière nous avons consommé 370 000€, compte tenu des augmentations dûes à l'inflation, il faut ouvrir des crédits,</p> <p>Facture edf, 30 000€ en 6 mois et 40 000€ d'eau, fuite sur la piscine, sur les</p>



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 23/09/2023 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	<p>conseils de JP BERSIA nous avons demandé un dégrèvement aqualter nous a autorisé le dégrèvement de 13 000€, pour électricité, grosse hausse, pour engie 225% edf 200%, plus de bouclier énergétique : réflexion si on éteint ou pas la nuit, puis on va se pencher sur le chauffage notamment sur la salle fontvieille, il va falloir faire de gros contrôle. Le projet du bâtiment du Sce Technique va nous permettre de mettre en place des panneaux photovoltaïques pour de l'autoconsommation.</p> <p>E BOURASSEAU beaucoup de village coupe l'éclairage la nuit</p> <p>G ROGIER de 23h-7h 5000€ de minuit à 5h 3500€, c'est une piste d'économie Virement de 80 000€ et de 45000€ et 100€</p>																				
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :																				
Dossier n°6	DM Budget eau assainissement																				
Débat	<p>Monsieur le Maire expose qu'à la demande du centre des finances publiques de Brignoles un dépassement de crédit apparait au compte 2158</p> <p>Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'effectuer les rectifications au budget de la commune de la façon détaillée ci-dessous :</p> <table border="1"><thead><tr><th>SECT</th><th>SENS</th><th></th><th>DEPENSE</th><th></th></tr></thead><tbody><tr><td>INV</td><td>DEPENSE</td><td>D2158</td><td></td><td>+ 29 000€</td></tr><tr><td>INV</td><td>DEPENSE</td><td>D2313</td><td>-30 000€</td><td></td></tr><tr><td>INV</td><td>DEPENSE</td><td>D2313-1901</td><td></td><td>+ 1 000€</td></tr></tbody></table>	SECT	SENS		DEPENSE		INV	DEPENSE	D2158		+ 29 000€	INV	DEPENSE	D2313	-30 000€		INV	DEPENSE	D2313-1901		+ 1 000€
SECT	SENS		DEPENSE																		
INV	DEPENSE	D2158		+ 29 000€																	
INV	DEPENSE	D2313	-30 000€																		
INV	DEPENSE	D2313-1901		+ 1 000€																	
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :																				
Dossier n°7	Autorisation de signer la Convention retraite avec le CDG83																				
Débat	<p>G ROGIER explique que par délibération n° 2022-34 du 19 mai 2022, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Var a créé un service Assistance Retraites, destiné à remplir, à la place des collectivités, certains actes de Gestion liés à la retraite et à assurer le</p>																				



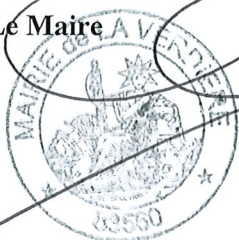
CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 23/09/2023 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	<p>contrôle d'autres actes.</p> <p>En adhérant à ce service, pour les dossiers relatifs à la CNRACL, la collectivité délègue son rôle d'employeur au centre de gestion. En contrepartie de ce service, le Centre de gestion demande une participation financière dont les tarifs sont ainsi définis :</p> <p><u>Objet</u> : Tarif unitaire</p> <p>Affiliation 10 €</p> <p>Dossier de liquidation de pension (normale, carrières longues, invalidité, réversion) 110 €</p> <p>Simulation de calcul sur demande de l'agent (avant l'âge légal de départ en retraite) 110 €</p> <p>Simulation de calcul (cohorte) 110 €</p> <p>Dossier de demande d'avis préalable 110 €</p> <p>Dossier de gestion des comptes individuels retraite (Cohorte) 110 €</p>
Vote	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>
QUESTIONS DIVERSES	<ul style="list-style-type: none">- GR informe JF CHARRAT que les réponses aux questions posées par écrit lui seront adressées par écrit dans la semaine- Aqualter : G ROGIER explique qu'une demande de compensation a été faite car le contrat présente un déficit sur toutes les communes : suite au pompage de la station de la mourotte tous les 15 jours 114 900€ et sur l'inflation liée au covid toutes les communes ont décidé de rester solidaire et de ne pas aborder le problème en direct- G ROGIER informe que le Sous-préfet est venu visiter l'école et a fait une promesse d'aide financière- JP BERSIA : plusieurs travaux de voirie sont engagés : chemin de l'ange, chemin des partides .

PV arrêté le 23/09/2023 à 12h30

Gilles ROGIER

Le Maire



Francine PIEULLE-IKHLEF

Le secrétaire de séance